

N° 2017.20.10.264

## ARRÊTÉ DU MAIRE

LE MAIRE DE LA VILLE DE CARBON-BLANC,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2211-1, L2212-1 et L2213-1 à 5 ;

Vu le Code de la Route et notamment les articles R414-14, R411-25 à 28 et R411-1 à 9 ;

Vu la circulaire n°86-230 du Ministère de l'Intérieur relative à l'exercice des pouvoirs de Police par le Maire, le Président du Conseil Général et le représentant de l'Etat dans le département en matière de circulation routière ;

Vu le décret n° 91-1147 du 14 octobre 1991 relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution ;

Considérant les travaux d'aiguillage de réseau GC et de tirage de câble de fibre optique dans le cadre du déploiement FTTH Orange sur Bordeaux au 28-37 rue Pasteur à Carbon-Blanc, à partir du 30 octobre 2017 sur une période de 45 jours, réalisés par l'entreprise Cofely INEO et ses sous-traitants pour le compte de Orange ;

## ARRÊTE :

**ARTICLE 1er :** À partir du 30 octobre 2017, sur une période de 45 jours, l'entreprise Cofely INEO et ses sous-traitants sont autorisés à effectuer des travaux d'aiguillage de réseau GC et à tirer des câbles de fibre optique au 28-37 rue Pasteur à Carbon-Blanc.

**ARTICLE 2 :** Le stationnement sera interdit au droit des travaux.

**ARTICLE 3 :** Le cheminement piéton sera interdit au droit des travaux.

**ARTICLE 4 :** La signalisation sera mise en place et conservée par le soin de l'entreprise Cofely INEO et ses sous-traitants conformément à la réglementation en vigueur.

**ARTICLE 5:**

- Monsieur le Brigadier Chef Principal de la Police Municipale de Carbon-Blanc
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Carbon-Blanc
- Monsieur le Président de Bordeaux Métropole
- L'entreprise Cofely INEO

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CARBON-BLANC, le 20 octobre 2017

P/° Alain TURBY,



Maire de Carbon-Blanc,  
Conseiller métropolitain  
Délégué à la métropole numérique.

N° 2017.20.10.265

## ARRÊTÉ DU MAIRE

LE MAIRE DE LA VILLE DE CARBON-BLANC,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2211-1, L2212-1 et L2213-1 à 5 ;

Vu le Code de la Route et notamment les articles R414-14, R411-25 à 28 et R411-1 à 9 ;

Vu la circulaire n°86-230 du Ministère de l'Intérieur relative à l'exercice des pouvoirs de Police par le Maire, le Président du Conseil Général et le représentant de l'Etat dans le département en matière de circulation routière ;

Vu le décret n° 91-1147 du 14 octobre 1991 relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution ;

Considérant les travaux d'aiguillage de réseau GC et de tirage de câble de fibre optique dans le cadre du déploiement FTTH Orange sur Bordeaux, au 60, 59, 55, 41, 43, 47, 51 et 53 avenue Jean Capdeboscq à Carbon-Blanc, à partir du 30 octobre 2017 sur une période de 45 jours, réalisés par l'entreprise Cofely INEO et ses sous-traitants pour le compte de Orange ;

## ARRÊTE :

**ARTICLE 1er :** À partir du 30 octobre 2017, sur une période de 45 jours, l'entreprise Cofely INEO et ses sous-traitants sont autorisés à effectuer des travaux d'aiguillage de réseau GC et à tirer des câbles de fibre optique au 60, 59, 55, 41, 43, 47, 51 et 53 avenue Jean Capdeboscq à Carbon-Blanc.

**ARTICLE 2 :** Le stationnement sera interdit au droit des travaux.

**ARTICLE 3 :** Le cheminement piéton sera interdit au droit des travaux.

**ARTICLE 4 :** La signalisation sera mise en place et conservée par le soin de l'entreprise Cofely INEO et ses sous-traitants conformément à la réglementation en vigueur.

**ARTICLE 5:**

- Monsieur le Brigadier Chef Principal de la Police Municipale de Carbon-Blanc
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Carbon-Blanc
- Monsieur le Président de Bordeaux Métropole
- L'entreprise Cofely INEO

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CARBON-BLANC, le 20 octobre 2017  
P/° Alain TURBY,



Maire de Carbon-Blanc,  
Conseiller métropolitain  
Délégué à la métropole numérique.

N° 2017.20.10.266

## ARRÊTÉ DU MAIRE

LE MAIRE DE LA VILLE DE CARBON-BLANC,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2211-1, L2212-1 et L2213-1 à 5 ;

Vu le Code de la Route et notamment les articles R414-14, R411-25 à 28 et R411-1 à 9 ;

Vu la circulaire n°86-230 du Ministère de l'Intérieur relative à l'exercice des pouvoirs de Police par le Maire, le Président du Conseil Général et le représentant de l'Etat dans le département en matière de circulation routière ;

Vu le décret n° 91-1147 du 14 octobre 1991 relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution ;

Considérant les travaux d'aiguillage de réseau GC et de tirage de câble de fibre optique dans le cadre du déploiement FTTH Orange sur Bordeaux, au 45, 47, 51 et 53 av François Mitterrand à Carbon-Blanc, à partir du 30 octobre 2017 sur une période de 45 jours, réalisés par l'entreprise Cofely INEO et ses sous-traitants pour le compte de Orange ;

## ARRÊTE :

**ARTICLE 1er :** À partir du 30 octobre 2017, sur une période de 45 jours, l'entreprise Cofely INEO et ses sous-traitants sont autorisés à effectuer des travaux d'aiguillage de réseau GC et à tirer des câbles de fibre optique au 45, 47, 51 et 53 av François Mitterrand à Carbon-Blanc.

**ARTICLE 2 :** Le stationnement sera interdit au droit des travaux.

**ARTICLE 3 :** Le cheminement piéton sera interdit au droit des travaux.

**ARTICLE 4 :** La signalisation sera mise en place et conservée par le soin de l'entreprise Cofely INEO et ses sous-traitants conformément à la réglementation en vigueur.

**ARTICLE 5:**

- Monsieur le Brigadier Chef Principal de la Police Municipale de Carbon-Blanc
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Carbon-Blanc
- Monsieur le Président de Bordeaux Métropole
- L'entreprise Cofely INEO

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CARBON-BLANC, le 20 octobre 2017  
P/° Alain TURBY,



Maire de Carbon-Blanc,  
Conseiller métropolitain  
Délégué à la métropole numérique.

N° 2017.20.10.267

## ARRÊTÉ DU MAIRE

LE MAIRE DE LA VILLE DE CARBON-BLANC,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2211-1, L2212-1 et L2213-1 à 5 ;

Vu le Code de la Route et notamment les articles R414-14, R411-25 à 28 et R411-1 à 9 ;

Vu la circulaire n°86-230 du Ministère de l'Intérieur relative à l'exercice des pouvoirs de Police par le Maire, le Président du Conseil Général et le représentant de l'Etat dans le département en matière de circulation routière ;

Vu le décret n° 91-1147 du 14 octobre 1991 relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution ;

Considérant les travaux d'aiguillage de réseau GC et de tirage de câble de fibre optique dans le cadre du déploiement FTTH Orange sur Bordeaux, au 10 avenue des Griffons à Carbon-Blanc, à partir du 30 octobre 2017 sur une période de 45 jours, réalisés par l'entreprise Cofely INEO et ses sous-traitants pour le compte de Orange ;

## ARRÊTE :

**ARTICLE 1er :** À partir du 30 octobre 2017, sur une période de 45 jours, l'entreprise Cofely INEO et ses sous-traitants sont autorisés à effectuer des travaux d'aiguillage de réseau GC et à tirer des câbles de fibre optique au 10 avenue des Griffons à Carbon-Blanc.

**ARTICLE 2 :** Le stationnement sera interdit au droit des travaux.

**ARTICLE 3 :** La bande de piste cyclable sera neutralisée au droit des travaux.

**ARTICLE 4 :** La signalisation sera mise en place et conservée par le soin de l'entreprise Cofely INEO et ses sous-traitants conformément à la réglementation en vigueur.

**ARTICLE 5:**

- Monsieur le Brigadier Chef Principal de la Police Municipale de Carbon-Blanc
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Carbon-Blanc
- Monsieur le Président de Bordeaux Métropole
- L'entreprise Cofely INEO

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CARBON-BLANC, le 20 octobre 2017  
P/° Alain TURBY,



Maire de Carbon-Blanc,  
Conseiller métropolitain  
Délégué à la métropole numérique.